



Checklist : établissement de votre entreprise à Carouge

Vous venez d'établir votre entreprise à Carouge, ou vous êtes sur le point de concrétiser ce projet très prochainement.

Nous sommes très heureux de vous accueillir et nous vous souhaitons plein succès dans le développement de vos activités sur le territoire carougeois.

Afin de vous guider et de faciliter au mieux votre installation, nous vous invitons à suivre ces démarches **essentiels et obligatoires** lorsque vous débutez votre activité à Carouge.

Avant votre arrivée, en cas de changement d'affectation ou de travaux :

- ☐ [Demander une autorisation de construire auprès de l'Office cantonal des autorisations de construire \(OAC\)](#)
- ☐ Si votre projet concerne une arcade située dans le Vieux Carouge, veuillez prendre connaissance du [règlement du Plan d'Utilisation du Sol \(PUS\)](#) du vieux carouge



À votre arrivée,

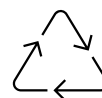
- ☐ [Vous annoncer auprès du Répertoire des Entreprises du canton de Genève \(REG\)](#) en indiquant votre nouvelle adresse
En ligne



- ☐ Si applicable, [enregistrer / modifier votre adresse également auprès du Registre du Commerce](#)
En ligne



- ☐ [Remplir le formulaire pour la levée de vos déchets](#)
En ligne (authentification via votre compte e-démarches de l'Etat de Genève)



- ☐ [Demander une autorisation pour la pose de votre enseigne et l'occupation du domaine public](#) (attributs de commerce, exposition de marchandises ou toiles solaires)
En ligne (authentification via votre compte e-démarches de l'Etat de Genève)



- ☐ Restaurants – bars : [demander une autorisation pour l'exploitation d'une terrasse](#)
En ligne (authentification via votre compte e-démarches de l'Etat de Genève)



- ☐ Inauguration et autres événements : [louer du matériel](#)
En ligne (authentification via votre compte e-démarches de l'Etat de Genève)



Retrouvez toutes les informations et formulaires utiles sur carouge.ch/entreprendre